

Haute-Savoie : les violences faites aux femmes ne diminuent pas

Lundi 25 novembre s'est tenue la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Le point sur le département.

Les chiffres ne diminuent pas : le constat du préfet de Haute-Savoie, Georges-François Leclerc, est aussi alarmant que déroutant. Hier, il a tenu une réunion avec le procureur d'Annecy, Eric Maillaud, ainsi que les associations de lutte contre les violences faites aux femmes, pour faire le point sur ce phénomène. Violence conjugale mais aussi prostitution ou encore mariage forcé : la violence à l'égard des femmes peut prendre différentes formes.

Entre 600 et 800 cas de violence chaque année

En Haute-Savoie les structures d'aide enregistrent entre 600 et 800 cas de violence chaque année. Mais ces chiffres ne sont que la partie immergée de l'iceberg. « C'est sans compter toutes celles qui ne se manifestent pas », avertit Chrystel Callies de Salies, déléguée départementale des femmes et à l'égalité. Selon elle, les femmes qui poussent la porte des associations sont de plus en plus jeunes et de plus en plus informées. « Avant les femmes qui ve-



Bien souvent, les femmes victimes de violences n'osent pas se manifester.

naient avaient plutôt la cinquantaine. Aujourd'hui, elles poussent la porte beaucoup plus rapidement », a constaté Chrystel Callies de Salies. Preuve que la violence survient à tout âge mais, aussi, de manière plus positive, que les messages d'information sur les droits des victimes passent d'avantage. Un bon point dans le combat des structures qui font tout un travail d'accompagnement avec les personnes. « Certaines ne veulent pas porter plainte et il faut le respecter car sinon nous nous mettrions dans la même posture que la personne qui les violence », explique Caroline, consultante socio-juridique pour l'association Espace femme Geneviève D qui tient

notamment des permanences sur Annecy. Pour les associations, la tâche est loin d'être aisée. D'autant plus que la violence physique n'est pas l'unique forme de violence faite à l'encontre des femmes qui peuvent aussi subir des violences sexuelles, morales et psychologiques ou encore financières et économiques.

Reprendre confiance en soi

« Il faut créer la confiance et ensuite leur faire comprendre qu'elles ne sont pas les coupables. Cela passe par la reconnaissance et l'estime de soi », explique Caroline. Pour permettre à ces femmes de reprendre confiance en elle, l'association a notamment mis en place un

groupe de théâtre d'improvisation. Les femmes victimes de violences peuvent se rendre au commissariat ou passer la porte des structures associatives telles que l'Espace femme Geneviève D ou VIA 74. Elles peuvent aussi contacter le CIDFF (Centre national d'information sur le droit des femmes et des familles), se rendre à l'un des groupes de parole organisés par l'ASSIJES (Association d'intervention judiciaire et sociale de Haute-Savoie) ou encore consulter un psychologue de l'unité médico-judiciaire du centre hospitalier de la région d'Annecy.

Côté justice, des mesures d'éviction ont été prises à l'encontre des conjoints violents depuis novembre 2012. « Dès la première gifle, il faut essayer de créer un choc en plaçant le conjoint violent hors du foyer et en sollicitant une rencontre avec un psychologue », explique le procureur d'Annecy, Eric Maillaud, qui souligne par ailleurs l'importance du facteur alcool dans les cas de violence. « Dans deux voire trois cas sur quatre, les actes sont perpétrés sur fond de prise d'alcool », souligne-t-il. Pour sensibiliser le grand public aux différentes violences qui peuvent peser sur les femmes, les structures associatives vont bientôt mener dans les rues une campagne d'information.

MARLENE QUINTARD